



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité
Bureau de la réglementation
générale et des élections**

**Formulaire de demande de carte professionnelle
de guide-conférencier**

Référence : Code du Tourisme et notamment ses articles R.221-11 à R.221-14

Le demandeur doit adresser ce formulaire, accompagné des pièces justificatives, en un exemplaire, à la préfecture du lieu d'établissement (personne salariée ou activité professionnelle indépendante). Dans le cas où le lieu d'établissement n'est pas défini, c'est le lieu de domicile qui fait référence.

Nom de famille :

Nom d'usage (*pour les personnes mariées*) :

Prénom usuel :

Né(e) le :

À : Département :

Nationalité :

Adresse postale :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Titre/diplôme justifiant la demande de carte :
.....

Mentions particulières (de nature linguistique et/ou scientifique et culturelle) pouvant figurer sur la carte professionnelle de guide-conférencier et qu'il convient de préciser ci-après (*):
.....
.....

Fait à : Le :

Signature :

() Les mentions particulières pouvant figurer sur la carte professionnelle doivent être en lien avec l'activité professionnelle exercée et doivent être dûment justifiées. L'inscription de ces mentions n'est pas obligatoire.*

Conditions requises pour l'obtention de la carte professionnelle de guide-conférencier

La carte professionnelle de guide-conférencier est délivrée dans les conditions suivantes :

- a) aux titulaires de la licence professionnelle de guide-conférencier ;
- b) aux titulaires d'un diplôme national de Master ayant validé au cours de leur formation une unité d'enseignement « compétences des guides-conférenciers », une unité d'enseignement « mise en situation et pratique professionnelle » et une unité d'enseignement « langue vivante étrangère » ;
- c) aux titulaires d'un diplôme conférant le grade de master justifiant au minimum d'une expérience professionnelle d'un an cumulé au cours des cinq dernières années dans la médiation orale des patrimoines en référence aux compétences définies aux I et II de l'annexe II de l'arrêté du 9 novembre 2011, et ayant au minimum le niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues dans une langue vivante étrangère, une langue régionale de France ou la langue des signes française.

Liste des pièces à fournir

- 1) le formulaire ci-joint, dûment rempli, daté et signé ;
- 2) un justificatif de la réussite à l'un des diplômes précités (copie du diplôme et du relevé de notes)
NB : le titulaire du Master doit présenter une annexe descriptive au diplôme mentionnant la validation des trois unités d'enseignement citées au point b) ;
- 3) pour les personnes relevant du point c), tout document justifiant du niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues dans une langue vivante étrangère, une langue régionale de France ou la langue des signes française (certificat de compétences, Bulat, Elyte, TOEFL, IELTS, TOEIC ou un diplôme délivré par des organismes officiels : universités, chambre officielle de commerce du pays concerné, les instituts culturels, Goethe, Dante, le British Council)
- 4) une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport)
- 5) pour les personnes de nationalité étrangère, une copie du titre de séjour en cours de validité ;
- 6) un justificatif du lieu d'établissement d'activité professionnelle dans le domaine du guidage, ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois si le demandeur est sans emploi ;
- 7) deux photographies d'identité récentes, de qualité professionnelle (papier photo de format 3,5 X 4,5 cm) ;

Tous les documents doivent être écrits en français ou traduits en français par un traducteur assermenté.

L'ensemble du dossier de demande est à transmettre par voie postale à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Indre
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la Réglementation Générale et des Élections
Place de la Victoire et des Alliés
36019 CHÂTEAUROUX CEDEX